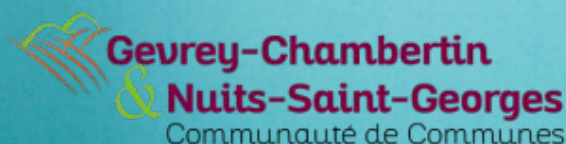


Abonnés Eau Potable de la commune de Premeaux - Prissey : MESSAGE IMPORTANT



Madame, Monsieur,

Beaune, le 27 novembre 2023

Depuis le 1er janvier 2023, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a confié la gestion du service de l'eau sur une partie de son territoire, à ce titre votre commune reste rattachée à Veolia.

Nos équipes restent ainsi à votre disposition pour gérer vos demandes d'abonnement, de résiliation, pour mettre à jour les informations de votre contrat, réaliser des interventions techniques ou toutes autres demandes liées à la gestion du service de l'eau.

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite également homogénéiser les services entre les communes de son territoire. Ainsi, à partir du 1er janvier 2024, vous bénéficiez de nouveaux services détaillés ci-après. D'autre part, vous serez facturés en Janvier et Juillet au lieu de Juillet et Novembre à partir de 2025, ce qui permet de facturer 6 mois de consommations à chaque facture au lieu de 7 et 5 mois actuellement : votre budget est donc lissé !

A titre exceptionnel, l'année 2024 comptera une seule facturation au mois de Juillet (+ de détails au verso).

Votre service Consommateurs

AMÉLIORER NOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN

UN NOUVEL ACCUEIL À L'ESPACE FRANCE SERVICES

Nous sommes à votre disposition chaque dernier lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 pour répondre à toutes vos questions !



3 rue Jean Moulin à Nuits-St-Georges



RELEVER LES COMPTEURS À DISTANCE :

+ de confort et de tranquillité pour vous !

- Votre compteur sera équipé d'un **module radio** ou **remplacé par nouveau compteur avec module radio intégré** pour effectuer le relevé de votre compteur à distance. Cette campagne s'effectuera durant toute l'année 2024.
- Vous serez averti de cette intervention en amont :
 - **si votre compteur est accessible** : aucune action de votre part est nécessaire
 - **si votre compteur est inaccessible** : une prise de rdv vous sera proposée
- Cette innovation est prise en charge dans le cadre de votre contrat
- Les ondes radio utilisées sont de très faibles puissances équivalentes à un bip de garage par jour

Les avantages

- Fini l'attente du releveur de compteur d'eau
- Des factures calculées sur votre **consommation mesurée** et non plus estimée
- Suivi de votre consommation d'eau en temps réel
- Accès au montant de votre facture et à l'historique de vos consommations
- Personnalisation de vos propres seuils d'alerte de consommation
- Détection des anomalies de consommation : Alerte si nous pensons qu'il peut y avoir une fuite chez vous

UN SERVICE ADAPTÉ AUX SITUATIONS PRÉCAIRES

SOLIDARITÉ



En cas de difficultés de paiement, **nous vous invitons à nous en informer au plus vite**. Nous pourrions à titre exceptionnel accepter le **paiement de votre facture en plusieurs fois**.

De plus, Veolia met en place un dispositif solidaire pour aider les abonnés en difficulté de paiement : **le chèque eau**. Cette solution permet, en fonction des conditions de ressource, de vous aider par un **paiement partiel ou complet de votre facture d'eau**.

Pour vos prochaines factures : anticipez, ayez le bon réflexe !

PENSEZ À LA MENSUALISATION/PRÉLÈVEMENT

- ❑ C'est le moyen le plus simple et le plus sûr pour payer vos factures
 - ❑ Plus aucun risque d'oubli ni de retard de paiement !
- La mensualisation est la solution idéale pour gérer votre budget : vous échelonnez le paiement de vos factures en versements mensuels. Vous pouvez suspendre votre prélèvement à tout moment.

LIMITEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU Retrouvez les bons gestes sur eau.veolia.com

NOUVEAU CALENDRIER DE FACTURATION

meilleure répartition des consommations pour lisser votre budget !

Novembre 2023	Juillet 2024	Janvier 2025	Juillet 2025
<ul style="list-style-type: none">❑ Abonnement du 1er semestre 2024❑ Consommation de juillet à novembre 2023 (5 mois)	<ul style="list-style-type: none">❑ Abonnement du second semestre 2024❑ Consommation de décembre 2023 à juin 2024 (7 mois)	<ul style="list-style-type: none">❑ Abonnement du 1er semestre 2025❑ Consommation de juillet à décembre 2024 (6 mois)	<ul style="list-style-type: none">❑ Abonnement du second semestre 2025❑ Consommation de janvier à juin 2025 (6 mois)

À SAVOIR

Votre nouveau règlement de service

Ce document définit les prestations assurées ainsi que les obligations respectives de l'exploitant et des abonnés.

La politique de confidentialité des données à caractère personnel

Vos données sont collectées et utilisées pour assurer les services pour lesquels nous sommes missionnés. Elles sont consultables, modifiables par vos soins, toujours bien gardées, conservées pendant la durée de notre relation contractuelle et pendant 5 ans après son terme. Elles ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales, sans votre autorisation.

Ces deux documents sont consultables en version numérique sur www.eau.veolia.fr ou sur simple demande par courrier.

Manquement aux principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Si vous constatez un manquement de Veolia à ces principes dans le traitement des demandes, vous pouvez le signaler par écrit via notre formulaire de contact (motif Réclamation) disponible sur notre site internet eau.veolia.fr en précisant dans votre message la mention « Manquement aux principes d'égalité, de laïcité et de neutralité ».

Nous contacter comme vous le souhaitez



Appli "Veolia et moi"

Android ou Apple en flashant le QR code ci-contre



Agence en ligne www.eau.veolia.fr

0969 323 458*

du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
samedi de 9 h à 12 h | 24/7 pour les urgences techniques
*Appel non surtaxé



Veolia Eau

TSA 50119 - 37911 Tours Cedex 9



Accueil Consommateurs

3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges

